



DÉCLARATION DE NIAMEY

SUR L'ENGAGEMENT DES INSTITUTIONS DE GARANTIE D'AFRIQUE

À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf

Nous, Premiers Responsables et Représentants des Institutions Professionnelles de Garantie d'Afrique (APIGA), réunis à Niamey (NIGER) en ce jour 27 février 2025,

Conscients du rôle crucial de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) ainsi que des enjeux du développement économique, social et environnemental de l'Afrique, et des défis à relever pour une accélération de l'intégration sous-régionale et continentale ;

Conscients des défis liés au financement du commerce en général, et en particulier à l'accès aux financements requis en volume et en qualité pour une mise en œuvre efficace de la ZLECAf ;

Convaincus de la nécessité d'une coopération étroite et renforcée des Institutions de garantie à l'échelle continentale pour une meilleure efficacité pour l'accès aux financements ;

Convaincus du rôle central de la garantie dans la transformation structurelle des économies africaines, le développement industriel, le financement des infrastructures et la sécurisation des opérations commerciales intra-africaines ;

Adoptons la présente Déclaration, dite « **Déclaration de Niamey** » et nous engageons à mettre en œuvre les décisions suivantes :

- 1. Contribuer à la mobilisation du financement des infrastructures structurantes pour le développement du commerce intra-africain.** Le principal objectif de la ZLECAf de stimuler le commerce intra-africain ne peut être atteint qu'avec des infrastructures de qualité adéquates.
- 2. Accélérer le financement des secteurs productifs locaux.** Pour un véritable développement industriel, les pays africains doivent promouvoir le développement industriel en partenariat avec le secteur privé national et étranger. Pour cela, le marché africain doit être suffisamment ouvert, interconnecté et attractif afin de permettre la mise en place de synergies régionales d'industrialisation via des chaînes de valeurs régionales et continentales.
- 3. Accélérer le commerce intra-africain et contribuer à la sécurisation des transactions commerciales entre les Etats.** Les Institutions de garantie d'Afrique s'engagent à rénover et calibrer leurs instruments d'intervention à l'effet d'être un levier pour le développement du commerce entre les Etats africains.

- 4. Mobiliser une synergie d'action inter-institutionnelle** (Institutions de Garantie, Agences de l'Union Africaine (UA), Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et les autres agences du système de Nations Unies, Banques commerciales, Banques et Institutions financières Multilatérales de Développement (BIMD), Etats, opérateurs économiques, etc.) pour soutenir les efforts de mise en œuvre de la ZLECAf par l'Union Africaine ;
- 5. Renforcer les instruments d'intervention des Institutions de garantie d'Afrique** pour accroître le financement des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) africaines afin de leur permettre de tirer pleinement parti des opportunités offertes par la ZLECAf. Les TPE/MPME africaines représentent un objectif important pour la ZLECAf car elles sont au cœur du projet de marché continental. Il est de notoriété que les TPE/MPME africaines ont un accès limité au financement en général et en particulier au financement du commerce, ce qui peut entraver leur participation au commerce intra-africain.
- 6. Elargir le champ d'adhésion de la présente déclaration à des association similaire de l'APIG** et mobiliser ces associations en faveur d'une mise en œuvre de la ZLECAf.
- 7. Évaluer régulièrement l'impact de nos engagements** et adapter nos stratégies pour assurer une mise en œuvre efficace et durable de la ZLECAf.

Fait à Niamey, le 27 février 2025